

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 25 du 22 mai 2008 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'450'000.- pour le remplacement des installations de chauffage des bâtiments de la rue Léon-Jaquier, comprenant un chauffage au gaz individuel et une installation de panneaux solaires thermiques sur chaque bâtiment.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Votre commission s'est réunie le mercredi 25 juin 2008 à 18 heures à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mesdames Aude Briand, Anne Leuenberger, Maryse Schneider, Françoise Weissbrodt et de Messieurs Daniel Bercher, Jean-Marc Cousin, Daniel Hofmann, Olivier Maibach. La soussignée, Hélène Grand, désignée comme premier membre, a été confirmée dans son rôle de présidente rapportrice.

La Municipalité était représentée par Monsieur Paul-Arthur Treyvaud, municipal, accompagné de Messieurs Markus Baertschi, architecte de la Ville, Jean-François Sutterlet, technicien et Egilio Berlendis, technicien en génie climatique de la maison Weinmann-Energies SA. Nous les remercions pour leur présence et les réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

D'emblée les commissaires ont estimé que ce projet était excellent et bien documenté, notamment par la description des différentes variantes étudiées.

L'abandon du chauffage collectif et centralisé a cependant suscité quelques questions. La réalité est que la déperdition d'énergie est moins grande en transportant du gaz que de l'eau chaude et que les installations « par bâtiment » ne sont pas très coûteuses et évitent une réfection générale des tuyaux entre les bâtiments. De toute manière il est impensable de chauffer le collège à distance, les frais et les travaux nécessaires pour relier ce dernier aux bâtiments de la rue Léon-Jaquier seraient trop importants et dérangeants.

Le problème du gaspillage d'énergie causé par les habitudes de certains locataires, notamment celle de laisser des impostes ouvertes en permanence, a suscité la question de la possibilité d'installer des compteurs individuels pour les décomptes de chauffage. La configuration de la tuyauterie, avec des colonnes dites en chandelier, ne permet malheureusement pas de déterminer qui consomme quoi.

En ce qui concerne la possibilité d'utiliser un chauffage à bois, la géographie des lieux et l'importance des travaux nécessaires à l'installation d'un silo de stockage ne permettent pas d'envisager cette solution à cet endroit. Le service s'engage cependant à proposer l'utilisation de cette énergie durable à d'autres occasions.

L'installation des panneaux solaires sur les toits des bâtiments se fera sans modification de la charpente mais en retirant la surface équivalente de tuiles. Le lien entre les cuves de stockage de l'eau chaude, 2 x 1500 litres par bâtiment, et les panneaux solaires se fera par l'extérieur des bâtiments sous la forme de tuyaux ressemblant à des chéneaux. Leur installation ne devrait donc pas poser de problèmes majeurs.

Vu ce qui précède, votre commission vous propose, à l'unanimité, d'accepter les deux articles de ce préavis tels que présentés, tout en espérant que les imprévus ne seront pas trop nombreux et ne dépasseront pas la somme « modique » prévue.

Au nom de la commission, la rapportrice :



Hélène Grand